

Rapports des comités

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député semble avoir oublié que, comme les normes internationales ne nous satisfont pas, nous imposons les nôtres qui sont les plus rigoureuses au monde.

● (1200)

LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU À LA CORÉE DU SUD ET À L'ARGENTINE—DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS RELATIFS AUX GARANTIES

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures la question suivante: étant donné que cette question revêt une importance énorme non seulement pour le Canada mais pour le monde entier, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de déposer ces normes à la Chambre et de tenir un débat à leur sujet? Je veux parler des normes énoncées dans le contrat intervenu avec l'Argentine et dans celui qu'on est à négocier avec la Corée du Sud, et non pas des garanties générales que le ministre nous a fait connaître l'an dernier. Je parle des garanties précises qui sauront convaincre le gouvernement qu'elles ne contribueront en rien à faire connaître le Canada comme un des pays qui favorisent le plus la prolifération des armes nucléaires.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a, en effet, arrêté des garanties très précises que nous appliquons à tous les contrats. L'honorable représentant ne les a pas contestées. Il veut simplement créer l'impression fausse que le Canada participe à un trafic que le gouvernement canadien n'appuie pas, j'en suis certain. L'honorable représentant essaie de faire de la petite politique en refusant de reconnaître les efforts que déploie le gouvernement.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures devrait savoir, du moins je l'espère, que depuis tout le temps que je suis à la Chambre—et cela représente un bon nombre d'années—je n'ai jamais tenté de faire de la petite politique. J'estime absolument intolérable, et la plupart des Canadiens sont d'accord là-dessus, je crois, que le gouvernement dise qu'il a arrêté des garanties sérieuses et qu'il craigne de les déposer à la Chambre des communes et de dire aux Canadiens en quoi elles consistent.

* * *

[Français]

LE BILINGUISME

L'ENVOI DE FAMILLES À PARIS POUR LEUR PERMETTRE DE SUIVRE DES COURS DE FRANÇAIS

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du trésor): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Hier, le député d'Edmonton-Centre me demandait s'il était vrai qu'il y avait des directives permettant à des fonctionnaires de se rendre en France avec leurs familles pour apprendre le français. Je tiens à faire rapport à la Chambre à l'effet qu'il n'existe aucune directive à ce sujet. Il n'est pas permis à des fonctionnaires d'aller à l'étranger pour bénéficier des programmes de formation linguistique. Pour étudier le français ou l'anglais, on doit demeurer à l'intérieur du pays.

[Traduction]

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je vous ai avisé que j'invoquerais le Règlement au sujet des réponses que donnent les ministres à la Chambre concernant les contrats nucléaires signés avec des pays étrangers, mais comme la question intéresse non seulement le leader du gouvernement à la Chambre mais aussi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), il serait peut-être préférable de remettre la chose à lundi, alors que l'autre ministre sera peut-être présent à la Chambre.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, il y a quelques instants le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) a donné à entendre que j'aurais dit l'autre soir que, dans certaines circonstances, l'avocat de la défense devrait obtenir de ses clients qu'ils avouent leur culpabilité, que je vérifierais la chose au hansard mais que je croyais avoir employé le mot «souvent». J'ai vérifié le hansard qui donne bien le mot «souvent». Tout en regrettant que le député de Lanark-Renfrew-Carleton ait quitté la Chambre, je lui demanderais de confirmer, à la première occasion, qu'il a posé la question sans consulter le hansard et qu'il n'a pas voulu, de propos délibéré, induire la Chambre en erreur.

M. Stevens: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Hier, j'ai soulevé la question de privilège pour signaler qu'en réponse à une de mes questions le ministre des Finances (M. Turner) avait déclaré que son exposé budgétaire prévoyait une croissance réelle de l'économie de 0 à 1 p. 100. J'ai signalé hier que son exposé budgétaire ne faisait aucune prévision semblable, et dit espérer que le ministre des Finances ferait une mise au point dans ce sens. Il a répondu qu'il me ferait parvenir le texte en question. Je n'ai encore rien reçu et je me demande si l'on ne pourrait pas donner au ministre la chance d'apporter une correction au compte rendu officiel.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député a tout à fait raison. Ces chiffres ont été cités dans le discours que j'ai prononcé à la conférence fédérale-provinciale dont j'ai fait déposer le texte à la Chambre par mon secrétaire parlementaire; le budget reprend ces chiffres.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET ORGANISATION

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 3^e rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation, dans les deux langues officielles.

RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la région de la capitale nationale, dans les deux langues officielles.